

cela, la moitié des accidents qui se produisent n'auraient pas lieu. Comment un homme peut-il entendre l'approche d'un train lorsque les roues de son véhicule cahotent sur les pierres et le gravier? Il ne peut l'entendre. Il a les yeux sur son cheval. Il regarde la voiture et la voie qu'il doit traverser, mais ses yeux ne peuvent voir d'un bout à l'autre de la voie quand ils sont fixés sur l'animal qu'il conduit. Il devrait être obligé par la loi d'arrêter avant d'entreprendre de traverser la voie. Une pareille loi, si elle était adoptée, enseignerait au peuple à remplir ses devoirs, lui apprendrait que toute la responsabilité ne doit pas être rejetée sur les compagnies de chemins de fer. Les compagnies de chemins de fer font leur devoir, et si le public était aussi prudent qu'il devrait l'être, la moitié des accidents n'auraient pas lieu. Etant donné ce qu'a dit le ministre des Chemins de fer, étant donné qu'il a promis de déposer un bill qui réglerait toute la question, donnerait une plus forte protection au public, et naturellement serait approuvé par les compagnies de chemins de fer, je crois que nous devrions ajourner la discussion du bill jusqu'à ce que nous sachions quelle mesure le ministre des Chemins de fer va soumettre au Parlement. Je propose donc que le débat soit ajourné durant une semaine.

L'honorable M. ELLIS : J'aimerais à savoir de l'honorable sénateur pourquoi le ministre des Chemins de fer n'a pas arrêté la discussion de ce bill dans la Chambre des communes s'il devait en présenter un autre devant régler la même question. Je ne crois pas que le ministre des Chemins de fer ait dit directement ce que prétend l'honorable sénateur.

L'honorable M. McMULLEN : La discussion du bill a été arrêtée trois fois par le ministre des Chemins de fer, et il a demandé le temps d'étudier à fond son bill; mais dans les circonstances il a cru que le Sénat pouvait adopter ce bill, puisque les Communes l'avaient adopté trois fois auparavant. Il ne fut pas adopté par cette Chambre-ci. Nous l'avons rejeté l'année dernière. Il nous a été soumis de nouveau et nous ne voulons pas manquer de courtoisie à son sujet, parce que la question est très importante. Tout ce que je demande c'est

Hon. M. McMULLEN.

que le bill soit tenu en suspens jusqu'à ce que nous connaissions le bill que le ministre désire présenter.

L'honorable M. McMULLEN : Bien que j'aie l'intention de seconder la motion de mon honorable ami, je dirai que je suis désigné à voter contre son adoption.

L'honorable M. WILSON : Que le débat soit ajourné ou non, il n'est guère juste de mettre tout à coup fin à la discussion. La Chambre devrait avoir l'occasion d'exprimer ses vues sur le sujet. Plus tard un autre bill peut être présenté, et je suis porté à le croire, en lisant le feuillet de la Chambre. Que chaque bill soit discuté d'après sa valeur. Il n'est pas nécessaire de mettre fin à la discussion de cette question. Je n'ai pas d'idées arrêtées à ce sujet; mais il n'est guère juste pour l'honorable sénateur de mettre fin à présent à la discussion.

Le PRESIDENT : Je ne crois pas que la motion mette fin à la discussion.

L'honorable M. FERGUSON : Il ne devrait pas être fait une motion à cette phase de la discussion. Mon honorable ami a exposé ses vues à la Chambre, et si nous devons avoir un ajournement pour permettre une nouvelle discussion, d'autres sénateurs devraient avoir le privilège, que mon honorable ami a pris, d'exposer leurs vues sur la question. Je suis prêt à me laisser guider par ce qui peut être l'opinion de cette Chambre, pour savoir si nous devons nous occuper de la deuxième lecture du bill et prendre maintenant un vote à son sujet; mais je dois protester contre une assertion faite par mon honorable ami relativement à l'attitude du ministre des Chemins de fer au sujet de ce bill, dans l'autre Chambre.

Lorsque la deuxième lecture du bill fut appelée, le ministre des Chemins de fer fit un discours très sympathique au sujet du bill; mais il fit remarquer qu'il étudiait toute la question des passages à niveau et des viaducs, et fit remarquer que l'étude du bill devrait être suspendue jusqu'à ce qu'il fût venu à une conclusion, jusqu'à ce qu'il pût savoir à quel point son intervention pourrait nuire à l'adoption de ce bill. Les membres de la Chambre ne voulaient pas même consentir à cela; mais ils se rendirent tous à la demande du premier mi-